

DÉCISION DU MAIRE N° 011/2026

OBJET : GROUPE SCOLAIRE PIERRE BÉROUD
Acquisition de 3 ordinateurs

Le Maire de MONTAGNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n° 2020/023 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT la convention portant création d'un service commun des services informatiques entre la Commune de MONTAGNY et la Communauté de communes VAL VANOISE du 18 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que le matériel informatique de l'école est obsolète ;

CONSIDÉRANT le besoin des institutrices en matière d'informatique ;

VU le devis DELL TECHNOLOGIES transmis par VAL VANOISE ;

DÉCIDE

D'APPROUVER le devis de la société DELL TECHNOLOGIES pour l'acquisition de 3 ordinateurs pour le groupe scolaire de MONTAGNY pour un montant de 3 365.56 € TTC ;

DE DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montagny, le - 5 AOUT 2026

Le Maire,

Roland DRAVET



Voici votre devis.

Nous avons établi le devis suivant, en fonction de vos besoins et afin de vous aider dans votre décision d'achat. Les détails de votre devis apparaissent ci-dessous et le résumé complet de vos articles se trouve dans la pièce jointe.

Pour récupérer ce devis eQuote en ligne, connectez-vous à votre [page Dell Premier](#), puis recherchez son numéro sous « Devis » dans la barre de menu située en haut de l'écran.

No. du devis :	3400022262757.1
Total (EUR) :	3 365,56 €
Nom du devis électronique :	2026.07.02 Devis complet pour ecole Montagny
Créateur de devis électronique :	jerome.deneze@valvanoise.fr
Devis établi le :	02/07/2026
Date d'expiration :	01/08/2026

Nom de l'entreprise :	-
Numéro client :	-
Nom de la page Premier :	COMMUNE DE MONTAGNY

Adresse de facturation :

-

France

Résumé des prix

	Qté	Prix catalogue	Prix unitaire	Sous-total
1. Ordinateur portable Dell Pro 16	3	1 763,33 €	864,03 €	2 592,09 €
Total Ordinateur portable Dell Pro 16 et Contribution Environnementale	3		1 763,33 €	2 592,09 €
2. Souris silencieuse compacte Dell Pro - MS355	3	36,99 €	36,99 €	110,97 €
Total Souris silencieuse compacte Dell Pro - MS355 et Contribution Environnementale	3		36,99 €	110,97 €
3. Sacoche Dell Pro 15-16 Plus EcoLoop Slim - CC5624S	3	47,99 €	30,50 €	91,49 €
Sous-total :				2 794,55 €
Transport :				0,00 €
Contribution environnementale :				10,08 €
TVA :				560,93 €
Total (EUR) :				3 365,56 €

Les conditions commerciales du devis, notamment les informations tarifaires, constituent des informations confidentielles de Dell.

Détails du produit

		Qté	Prix unitaire	Sous-total
1.	 Ordinateur portable Dell Pro 16 (210-BQPN)	3	864,03 €	2 592,09 €
	Remise Premier			- 2 697,90 €
Date de livraison estimée, si l'achat est effectué ce jour : 17/07/2026				

Module	Description	SKU	Type de taxe	Qté
Composants				
Base	Dell Pro 16 GCTO Base	210-BQPN	SR	1
Processeur	Processeur AMD Ryzen™ 5 PRO 220 (22 Mo de mémoire cache, 6 cœurs, 12 threads, jusqu'à 4,9 GHz)	338-CSVM	SR	1
Système d'exploitation	Windows 11 Professionnel	619-BBQD	SR	1
Options de châssis	Couleur Magnetite, finition texturée	321-BLVM	SR	1
Module linguistique du système d'exploitation	Anglais, néerlandais, français, allemand, italien	619-BBNX	SR	1
Options de base	Processeur AMD Ryzen™ 5 PRO 220 avec carte graphique AMD Radeon™ 740M	338-CSLN	SR	1
Mémoire	16 Go : 1 x 16 Go, DDR5, 5600 MT/s	370-BCZY	SR	1
Disque dur	Disque SSD de 512 Go	400-BSKR	SR	1

Écran LCD	Écran non tactile 16", FHD+, IPS, 400 cd/m², 45 % NTSC, antiéblouissement, webcam infrarouge FHD	391-BKCP	SR	1
Webcam	Webcam FHD RVB HDR + infrarouge, 1 080 p à 30 ips, détection de présence, TNR, obturateur, microphone	319-BBRT	SR	1
Clavier	Clavier rétroéclairé avec pavé numérique et touche Copilot, français (Europe)	583-BMPZ	SR	1
Repose-poignets	Aucun lecteur d'empreintes digitales	346-BLXN	SR	1
Sans fil	Carte sans fil MediaTek Wi-Fi 6E MT7922, qualifiée avec Bluetooth® Core 5.2	555-BMFT	SR	1
Pilote pour technologie sans fil	Pilote pour carte WLAN MT7922	555-BMGY	SR	1
Haut débit mobile	Sans carte haut débit mobile	556-BBCD	SR	1
Batterie principale	Batterie à 3 cellules, 45 Wh, compatible ExpressCharge™, compatible ExpressCharge™ Boost	451-BDKT	SR	1
Adaptateur secteur	Adaptateur secteur Rugged 65 W, connecteur de 4,5 mm, E4	492-BDHN	SR	1
Câbles	Cordon d'alimentation E4 1 m, Europe	470-BDJM	SR	1
Documentation	Documentation d'expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	340-ACCX	SR	1
Fiche technique	Guide de démarrage rapide	340-DVCS	SR	1
Energy Star®	Certifié ENERGY STAR	387-BBLW	SR	1
EPEAT	EPEAT Gold avec Climate+	379-BDZB	SR	1
Étiquette	Merci d'avoir acheté un produit Dell	379-BBEP	SR	1
Étiquette EAN PODS	Sans étiquette UPC/EAN	389-BCGW	SR	1
Informations sur la commande	Informations de commande Dell	799-AAOU	SR	1
Carton d'expédition	Dell Pro 16, emballage EMEA + adaptateur 65 W	340-DVCQ	SR	1
Transport du fabricant ODM vers la zone géographique	Expédition standard (S)	800-BBQN	SR	1
Référence de l'offre Gedis	Configuration commerciale GCTO	486-79374	SR	1
FGA Module	Configuration personnalisée BTO	817-BBCE	SR	1
Service d'assistance pour le matériel standard	Enlèvement et retour à l'atelier, 12 mois, 12 Mois	709-BGYL	SR	1
Mises à niveau des services d'assistance pour le matériel	ProSupport et service sur place le jour ouvrable suivant, initial, 12 Mois	199-BYZM	SR	1
Windows AutoPilot	AutoPilot non inclus	340-CKSZ	SR	1
Logiciels d'applications Microsoft	Activez Microsoft 365 pour un essai gratuit de 30 jours	630-ABBT	SR	1
Logiciels d'applications non Microsoft	Logiciel supplémentaire Dell – Dell Pro Laptop	658-BFWZ	SR	1
Solutions de sécurité pour les particuliers et les petites entreprises	Aucun	650-AAAM	SR	1

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217301613-20260805-DEC2026_011-AR

Options de
récupération de
système
d'exploitation

Support SE Windows non inclus

620-A

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le

SR

Berger
Levrault

ID : 073-217301613-20260805-DEC2026_011-AR

2.  Souris silencieuse compacte Dell Pro - MS355 (570-BBJH)

Qté	Prix unitaire	Sous-total
3	36,99 €	110,97 €

Date de livraison estimée, si l'achat est effectué ce jour : 06/07/2026

Module	Description	SKU	Type de taxe	Qté
--------	-------------	-----	--------------	-----

Composants

Souris silencieuse
compacte Dell Pro
- MS355

570-BBJH SR 3

Qté	Prix unitaire	Sous-total
-----	---------------	------------

3.  Sacoche Dell Pro 15-16 Plus EcoLoop Slim - CC5624S (460-BDQQ)

3 30,50 € 91,49 €

Remise Premier

- 51,84 €

Une remise supplémentaire de 0.7% est déjà appliquée. Offre valable jusqu'au 31-07-2026 inclus.

- 0,64 €

Date de livraison estimée, si l'achat est effectué ce jour : 06/07/2026

Module	Description	SKU	Type de taxe	Qté
--------	-------------	-----	--------------	-----

Composants

Sacoche Dell Pro
15-16 Plus
EcoLoop Slim -
CC5624S

460-BDQQ SR 3

Numéro de bon de commande : _____

Signature du client : _____

Date : _____

SUIVEZ DELL :



Autres conditions de l'offre

L'acceptation par le Fournisseur du Bon de commande émis par le Client pour les articles objet de la présente proposition commerciale ("la Proposition Commerciale") constitue le contrat entre l'entité émettrice (le "Fournisseur") et l'entité à laquelle cette Proposition Commerciale a été délivrée (le "Client"), et sont valables pendant quatorze (14) jours à compter de la date de la Proposition Commerciale. Tous les produits, les prix et autres informations sont basés sur les dernières données disponibles et sont susceptibles d'être modifiés pour quelque raison que ce soit, notamment, mais sans s'y limiter, en raison de tarifs imposés par les autorités gouvernementales, de pénuries de matériaux ou de ressources, d'une augmentation des coûts de fabrication ou d'autres facteurs échappant au contrôle raisonnable de Dell. Les prix peuvent être ajustés, ou les bons de commande peuvent être annulés par Dell après qu'une commande a été passée si les changements susmentionnés surviennent, et Dell vous informera de toute révision. Dell se réserve le droit d'annuler ce devis ainsi que vos bons de commande découlant d'erreurs de prix et/ou de vos modifications de la date de livraison prévue par Dell. Une erreur de tarification ne peut en aucun cas être opposée par l'une des Parties à l'autre Partie. Des frais de transport supplémentaires peuvent être appliqués si le Client demande une expédition accélérée.

Conditions Contractuelles : La Proposition Commerciale est soumise :

- à un accord écrit distinct entre le Client (ou une société affiliée du Client) et le Fournisseur (ou une société affiliée du Fournisseur) et applicables expressément aux articles objet de la Proposition Commerciale ;

en l'absence d'un tel accord, et de plein droit aux Conditions Générales de vente de Dell Technologies qui sont disponibles aux adresses suivantes :

- Pour les utilisateurs finaux professionnels : www.dell.com/contratsdeservices/professionnels
- Pour les distributeurs ou les revendeurs : <https://www.dell.com/learn/fr/fr/corp1/terms-of-sale-reseller>
- Pour les clients OEM : https://www.dell.com/learn/fr/fr/corp1/legal_terms-conditions_dellgmwebpage/oem-fr?c=fr&l=fr&s=corp&cs=frcorp1
- Pour les offres cloud/as-a-Service, aux conditions d'utilisation du Cloud, identifiées sur les Conditions spécifiques à l'offre (<https://www.dell.com/learn/fr/fr/corp1/service-contracts-saas-cloud-services>).

Et

- Aux autres dispositions mentionnées ou auxquelles il est fait référence dans les présentes (collectivement, les Conditions Contractuelles")

Des Conditions Contractuelles peuvent être applicables à certains produits et services objets de la Proposition Commerciale. Les Conditions Contractuelles s'appliquent à l'exclusion de toutes clauses et conditions intégrées à tous les documents envoyés par le Client au Fournisseur (notamment les conditions générales d'achat), ou auxquelles il est fait référence dans ceux-ci.

Le Transfert des Risques et Propriété : Sauf stipulation contraire dans les Conditions Contractuelles, le transfert des risques, la possession, et le transfert de propriété du matériel au Client ne s'opèrent avant l'arrivée des matériels sur le site de livraison mentionné dans le devis. Il en va de même pour le (s) support(s) logiciel(s) acheté(s) par le Client fourni(s) en dehors d'un contrat de licence transformationnelle ou d'un accord de licence d'entreprise similaire.

Descriptions des services et licences logicielles du Fournisseur : L'utilisation par le Client de tout logiciel du Fournisseur est soumise aux conditions de licence accompagnant le logiciel, ou en l'absence de conditions accompagnant le logiciel, aux conditions applicables figurant sur le site https://www.dell.com/learn/us/en/uscorp1/legal_terms-conditions_dellgmwebpage/art-software-license-agreements. Les descriptions et les conditions relatives aux services standard du Fournisseur sont détaillées à l'adresse <https://www.dell.com/learn/fr/fr/corp1/terms-of-sale-commercial-and-public-sector-service-contracts> ou, pour certains produits d'infrastructure, à l'adresse <https://www.dell.com/learn/fr/fr/corp1/terms-of-sale-commercial-and-public-sector-warranties>.

Conditions spécifiques à l'offre, de tiers et spécifiques au programme : L'utilisation par le Client d'un logiciel tiers est exclusivement soumise aux conditions de licence afférentes audit logiciel. Certains produits et services du Fournisseur ou de tiers figurant dans cette Proposition Commerciale sont soumis à des conditions spécifiques additionnelles affichées à l'adresse <https://www.dell.com/learn/fr/fr/corp1/terms-of-sale-commercial-sector-subscription-services>.

En cas de revente uniquement : Si le Client acquiert les articles objet de la Proposition Commerciale en vue de les revendre, de manière indépendante ou dans le cadre d'une solution, le Client fera apparaître dans un contrat distinct conclu avec l'utilisateur final les conditions de licence logicielle, les conditions de services et/ou les conditions spécifiques à l'offre applicables, et en fournira la preuve écrite lorsqu'il en recevra la demande de la part du Fournisseur.

En cas de Financement uniquement : Si le Client prévoit de conclure un contrat de location longue durée ou un autre accord de financement (le "Contrat de Financement") pour les articles objet de la Proposition Commerciale avec les Dell Financial Services (DFS) ou une autre source de Financement autorisée au préalable par le Fournisseur (le "Financier"), le Client peut en informer le Fournisseur et émettre son Bon de commande auprès du Fournisseur. Dans ce cas, le Fournisseur livrera les articles et assurera les services objet de la Proposition Commerciale au Client et facturera le Financier lorsqu'il recevra la confirmation de ce dernier.

Si un Contrat de Financement est conclu entre le Client et le Financier sous forme de contrat de location longue durée, les droits d'utilisation des produits détenus par le Client sont, tel que convenu entre le Client et le Financier, régis conformément aux Conditions Contractuelles, sauf disposition contraire visée dans le Contrat de Financement (sous réserve de leur compatibilité avec les termes de ce dernier). En conséquence, et notamment pour ce qui concerne les garanties, indemnités, dommages-intérêts et limitations de responsabilité et, les conditions de licence des Conditions Contractuelles seront applicables, sauf mention contraire visée dans le Contrat de Financement, tandis que les conditions afférentes au transfert de propriété, paiement, résiliation, droit de retourner le Produit ou aux remboursements ne s'appliqueront pas. Sauf stipulation contraire visée dans le Contrat de Financement, les dispositions qui précèdent seront réputées remplir pleinement toutes obligations du Financier à reporter au Client les droits concédés par le Fournisseur.

Si le Fournisseur est informé (par le Financier ou le Client) que le Client renonce à un Contrat de Financement pour les articles concernés, l'opération pourra être finalisée comme une vente simple au moyen d'un accord mutuel exprès entre le Fournisseur et le Client et ce dernier paiera le Fournisseur sur la base des Conditions Contractuelles.

Les conditions et les descriptions accessibles électroniquement sont disponibles au format papier sur demande

Conditions Générales de Vente

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le



ID : 073-217301613-20260805-DEC2026_011-AR

1. Champ d'application.

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions Générales de Vente** » ou « **CGV** ») régissent l'acquisition par le Client d'Offres du Fournisseur ou d'Offres de tiers (collectivement, les « **Offres** ») auprès du Fournisseur, pour son usage interne, ou en sa qualité d'entité de secteur public. « **Client** » désigne l'entité qui commande les Offres et « **Fournisseur** » désigne l'entité juridique Dell avec laquelle le Client contracte l'acquisition de l'Offre. Le Client et le Fournisseur sont généralement désignés dans la Proposition commerciale et la Commande associées, et sont désignés individuellement par le terme « **Partie** » et collectivement par le terme « **Parties** ». Si le Client souhaite revendre les Offres ou se les procurer pour son usage personnel en tant que consommateur, d'autres conditions générales s'appliquent. Dans la mesure où un contrat-cadre écrit entre les Parties s'applique aux Offres, ces conditions prévaudront à la place des présentes Conditions Générales de Vente.

1.2. L'expression « **Offres du Fournisseur** » désigne ce qui suit :

A. Les « **Produits** » désignent les produits suivants de la marque du Fournisseur : (a) des matériels (ci-après l'« **Équipement** ») ; ainsi que (b) des logiciels standards accessibles à tous, qu'il s'agisse de microcodes, de micrologiciels, de systèmes d'exploitation ou de logiciel applicatifs (ci-après les « **Logiciels** »). Les Logiciels incluent les « **Logiciels Sur Abonnement** » concédés sous licence par le Fournisseur en tant que produit autonome sur abonnement.

B. Les « **Services** » désignent les offres de service du Fournisseur ayant pour objet (a) la maintenance et le support de Produits ou d'Abonnements (ci-après les « **Services de Support** ») ; et (b) les services, du Fournisseur, de conseil et tous les autres services qui ne sont pas des Services de Support (ci-après les « **Services Professionnels** »).

C. Les « **Abonnements** » désignent les offres de la marque du Fournisseur proposées au Client sur une période définie (ci-après la « **Durée de l'Abonnement** ») et dont le prix varie en fonction de la Durée de l'Abonnement et/ou d'autres indicateurs applicables, et constituées : (a) d'offres de service Cloud ; et/ou (b) de Produits ou Services proposés sous forme d'abonnement, selon le modèle « **as-a-service** » ou sur la base d'une consommation flexible. Les Abonnements n'incluent pas les Logiciels Sur Abonnement.

1.3. Les « **Offres de Tiers** » désignent les matériels, logiciels, produits, services, abonnements, solutions ou toutes autres offres qui ne sont pas de la marque du Fournisseur.

1.4. Les présentes Conditions Générales de Vente contiennent les conditions générales applicables à toutes les Offres, éventuellement complétées par les conditions spécifiques à certaines Offres consultables sur la page www.dell.com/offeringspecificterms, dans un Descriptif de Service, un Descriptif d'Abonnement ou une « **Annexe** » aux présentes Conditions Générales de Vente (ci-après collectivement appelées les « **Conditions Spécifiques à l'Offre** »), qui sont toutes considérées comme faisant partie des présentes Conditions Générales de Vente à titre de référence.

2. Devis et commandes ; Sociétés Affiliées ; Ordre de préséance.

2.1. Sauf accord contraire, les prix énoncés dans le devis du Fournisseur (« **Devis** ») restent en vigueur jusqu'à la date d'expiration du Devis et peuvent varier pour cause de pénuries de matériaux ou de ressources, d'une augmentation du coût de fabrication ou d'autres facteurs indépendants de la volonté du Fournisseur. Pour obtenir des Offres listées dans le Devis, le Client peut passer des commandes, sous réserve des disponibilités et de l'acceptation du Fournisseur. Une commande acceptée est appelée une « **Commande** ». Conformément à la législation applicable, le Fournisseur peut annuler des Commandes si le Devis comporte des erreurs de prix, de typographie ou autres, ou en cas de pénuries.

2.2. Le Fournisseur peut modifier ses Offres, y compris après la passation d'une Commande par le Client mais avant l'expédition ou l'exécution par le Fournisseur. Par conséquent, les Offres que le Client reçoit peuvent différer de celles commandées, tant qu'elles remplissent le cahier des charges ou vont au-delà de celui-ci conformément aux documents des Offres commandées au départ.

2.3. Les transactions régies par les présentes Conditions Générales de Vente peuvent impliquer des Sociétés Affiliées. En ce qui concerne le Client, une « **Société Affiliée** » désigne toute autre entité qui contrôle, appartient à, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun du Client. En ce qui concerne le Fournisseur, ce terme désigne Dell Technologies Inc. et ses filiales à 100 %. Le terme « **Contrôle** » désigne le fait de détenir plus de 50 % des droits de vote ou une participation supérieure à 50 %.

2.4. En cas de conflit, l'ordre de préséance suivant s'appliquera : (a) la Commande, dans laquelle les Parties acceptent expressément de déroger aux Conditions Générales de Vente pour la Commande correspondante ; (b) les Conditions Spécifiques à l'Offre, s'il y a ; (c) les présentes Conditions Générales de Vente.

3. Livraison ; Transfert de risque et de propriété ; Coûts ; Réserve de propriété ; Acceptation ; Installation.

3.1. Sauf accord contraire, le Fournisseur organisera l'expédition des Offres commandées à l'adresse de livraison indiquée dans la Commande, via un transporteur désigné par le Fournisseur, sauf indication contraire du Client. Les dates de livraison sont des estimatives, sauf indication contraire dans un Devis ou une Commande. La fourniture des Logiciels peut s'effectuer par la livraison de supports physiques ou par des moyens électroniques. Le Client informera le Fournisseur, et le transporteur dans un délai de 7 jours à compter de la livraison (et sans préjudice de l'article L.133-3 du Code de commerce), s'il estime que toute Offre incluse dans sa Commande est manquante, erronée ou endommagée, et veillera à ce que le site d'installation prévu soit conforme aux spécifications, selon la documentation applicable. Le Client s'assurera également que le site d'installation est entièrement conforme à l'état de l'art de la documentation applicable en vigueur.

3.2. Transferts des risques de perte au Client au moment de la Livraison. La propriété du matériel vendu est transférée au Client au plus tard : (a) à la Livraison ou (b) à la réception du paiement intégral conformément à l'article 3.4 La « **Livraison** » a lieu : (1) pour des matériels ou logiciels livrés par des moyens physiques, au moment de leur arrivée à l'adresse de livraison convenue ; (2) pour des logiciels livrés électroniquement ou conformément aux termes d'un contrat de licence spécifique (Transformational License Agreement ou TLA) ou d'un contrat de licence d'entreprise similaire, dès leur disponibilité au téléchargement et dès que le Client en est informé ou dès que les codes d'activation sont adressés au Client, le cas échéant.

3.3. Les Offres sont réputées acceptées par le Client conserve tous les droits et recours en vertu de la section « **Garantie** ».

3.4. Afin de garantir les droits du Fournisseur à recevoir des paiements, le Fournisseur conservera la propriété sur le matériel vendu jusqu'à réception de la totalité du paiement. Jusqu'à ce moment, le Client : A. détiendra le matériel à titre fiduciaire en tant que dépositaire du Fournisseur et ne mettra pas en gage ni ne grèvera d'aucune sûreté, quelle que soit la dette, aucune des Offres ;

B. souscrira l'assurance nécessaire à cette fin en inscrivant le Fournisseur comme bénéficiaire et justifiera de la souscription de cette assurance dès que le Fournisseur lui en fera la demande ;

C. s'assurera que le matériel reste identifiable en tant que propriété du Fournisseur, sans être intégré à un système qui pourrait conduire à une saisie éventuelle ;

D. ne détruira, ne dégradera ni ne dissimulera aucune marque d'identification sur le matériel ; et

E. alertera immédiatement le Fournisseur en cas de tentative de saisie et prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir une telle saisie.

3.5. Toute installation (y compris une connexion électronique) d'un matériel par le Fournisseur ou l'un de ses sous-traitants (selon le cas) sera effectuée immédiatement après la mise à disposition du matériel sur le site d'installation ou dans un délai ne dépassant pas 7 jours, ou à toute date ultérieure raisonnable expressément convenue d'un commun accord entre les Parties. Le site et le lieu d'installation dans le pays d'achat seront déterminés par le Client, à son entière discrétion et sous sa seule responsabilité.

4. Licences logicielles.

Les droits d'utilisation du Logiciel par le Client sont régis par le contrat de licence d'utilisateur final applicable (« **end user licence agreement** » ou « **EULA** »). Sauf indication contraire, le EULA consultable à la page www.dell.com/eula s'applique.

5. Services ; Abonnements.

Le Fournisseur fournira les Services (y compris tous Livrables) conformément à la description des Services applicable, à l'énoncé des travaux (SOW) ou à toute autre documentation convenue applicable à ces Services (ci-après le « **Descriptif de Service** ») pendant la durée convenue dans la Commande. Le Fournisseur fournira les Abonnements conformément à la description de l'Offre de Service, à la documentation type du Fournisseur relative à l'Abonnement ou à toute autre documentation convenue et relative à cet Abonnement (ci-après la « **Descriptif d'Abonnement** »). Sauf accord contraire, les Services de Support initiaux achetés avec un Produit démarrent au début de la période de garantie du Produit correspondant. Les Services Professionnels sont fournis sous la forme d'un service distinct, même s'ils sont inclus dans la vente ou l'octroi de licence des Produits ou des Abonnements par le Fournisseur dans la même Commande. Le processus d'activation de l'Abonnement et la Durée de l'abonnement sont décrits dans le Descriptif d'Abonnement, la Commande ou le processus de commande en ligne du Fournisseur. La prestation de Services Professionnels est exclusive de la fourniture de tout conseil ou recommandation à caractère légal, réglementaire ou normal.

5.1. Services de Support.

A. La disponibilité des Services de Support est régie par les politiques de « **Fin de durée de Services** » et par les versions disponibles sur le site www.dell.com/support ou comme communiquées d'une autre manière par le Fournisseur (ci-après les « **Politiques de support** »). Sauf accord contraire, les Services de Support prendront fin à la première des deux dates suivantes (a) à l'expiration de la durée des Services de Support achetés par le Client ou (b) à la date de fin de durée de vie du Service applicable, et le seul et unique recours à la disposition du Client face à cette fin sera le crédit par le Fournisseur de tous les frais payés à l'avance pour les Services de Support qui ne seront pas fournis à la date de fin. Sauf indication contraire dans les Politiques de support applicables, les Services de Support pour les Logiciels s'appliquent uniquement à la version actuelle des Logiciels et à celle immédiatement antérieure.

B. Les Services de Support ne couvrent pas : (a) les problèmes exclus de la couverture de garantie ; (b) les problèmes qui ne peuvent être reproduits dans l'installation du Fournisseur ou par accès à distance aux installations du Client ; (c) les activités sur site concernant des Produits situés à l'extérieur de la zone de services applicable (sauf disposition contraire dans un Descriptif de Service) ; (d) la fourniture de supports de remplacement, de fournitures consommables, de réparations cosmétiques, d'accessoires ou pièces tels que des cadres ; ou (e) les dommages ou défauts qui n'ont pas d'incidence sur la fonctionnalité du dispositif.

C. Le Fournisseur peut stocker des outils et des pièces de rechange en vue de mesures diagnostiques ou de réparations liées aux Services sur le site du Client ou sur les systèmes du Client en vue d'une utilisation par le personnel agréé du Fournisseur. Le Client autorise le Fournisseur à les retirer ou à les désactiver lorsque ceux-ci ne sont plus nécessaires pour les Services.

D. L'Équipement ou les composants remplacés seront restitués au Fournisseur et deviendront la propriété de celui-ci dès réception desdits éléments à l'installation spécifiée par le Fournisseur, sauf accord contraire dans une Commande. Si le Client n'a pas restitué un composant ou un Équipement remplacé dans les 15 jours suivant la réception de la demande du Fournisseur, celui-ci se réserve le droit de facturer au Client le prix de l'Équipement ou du composant remplacé. Si le Fournisseur estime qu'un composant peut être « **remplacé par le Client** », c'est-à-dire qu'il peut être déconnecté et reconnecté facilement, ou si le Fournisseur estime que l'Équipement doit être remplacé, le Fournisseur se réserve le droit d'envoyer au Client un composant ou un Équipement de remplacement en échange.

E. Le Fournisseur s'interdit d'accéder aux données de production du Client stockées sur les Produits, ou de les utiliser, sans l'autorisation de ce dernier. À moins qu'un service de suppression de données ne soit expressément commandé par le Fournisseur, le Client est responsable de supprimer toutes les informations et données stockées sur les pièces remplacées, les Produits ou tous autres éléments avant leur restitution au Fournisseur.

F. Si un Produit est couvert par les Services et que le Client souhaite : (a) déplacer l'Équipement dans un site différent (lorsque cela concerne le Produit) ; (b) modifier la configuration du matériel ; (c) refuser l'activation ou désactiver les fonctionnalités de support à distance d'un Produit, il doit en informer le

Fournisseur à l'avance. Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre les Services ou de facturer des frais supplémentaires si ce qui précède limite la capacité pour le Fournisseur de fournir les Services ou augmente les coûts du Fournisseur. En outre, les capacités de support proactives, les délais de réponse ou d'autres niveaux de service sont susceptibles de ne plus s'appliquer.

5.2. Octroi de droits de licence dans les Livrables.

A. Les « **Livrables** » désignent les rapports, analyses, scripts, codes ou autres résultats de travail que le Fournisseur délivre au Client dans le cadre de ses obligations au titre d'un Descriptif de Service.

B. Les « **Droits de Propriété** » désignent l'ensemble des brevets, droits d'auteur, marques, secrets de fabrication ou autres droits de propriété intellectuelle d'une Partie.

C. Sous réserve du respect par le Client des Conditions Générales de Vente et de tout Descriptif de Service applicable, du paiement par le Client des sommes dues et des Droits de Propriété du Fournisseur relatifs à toute propriété intellectuelle sous-jacente intégrée à tous Livrables ou utilisée par le Fournisseur pour exécuter les Services, le Fournisseur accorde au Client une licence non exclusive, non transférable, révocable (en cas de défaut de paiement, de violation Conditions Générales de Vente ou de tout Descriptif de Service applicable) en vue d'utiliser (sans droit de sous-licence) les Livrables fournis par le Fournisseur pour les besoins professionnels internes du Client, uniquement dans le respect du Descriptif de Service applicable et sous réserve des Conditions Générales de Vente. Le Client peut autoriser ses prestataires de services à utiliser les Livrables, uniquement pour le compte du Client et pour les besoins professionnels internes du Client. Le Client est responsable du respect de ces restrictions par le prestataire de services.

D. Le Fournisseur conserve tous les Droits de Propriétés non expressément accordés au Client dans les présentes. La licence accordée dans le présent article « Octroi de droits de licence dans les Livrables » ne s'applique pas : (a) aux Produits ; (b) aux Abonnements ; ni (c) aux éléments concédés sous licence ou fournis d'une autre manière conformément à un accord distinct. Le Fournisseur n'est pas limité dans le développement, l'utilisation ni la commercialisation de services ou de produits similaires aux Livrables ou aux Services concernés par les présentes, à toute Descriptif de Service ou, dans le respect des obligations de confidentialité du Fournisseur envers le Client, dans l'utilisation des Livrables ou l'exécution de Services similaires pour d'autres projets.

5.3. Le Client conserve ses Droits de Propriétés sur les matériaux qu'il délivre au Fournisseur en vue de leur utilisation en lien avec l'exécution des Services. Le Client accorde au Fournisseur un droit non exclusif et non transférable, soumis aux Droits de Propriétés du Client, d'utiliser le matériel fourni par le Client uniquement au bénéfice du Client, dans le cadre de l'exécution des obligations du Fournisseur en vertu des Conditions Générales de Vente.

5.4. Le Fournisseur est seul responsable de l'affectation du personnel ainsi que de toutes les autres questions de ressources humaines (par exemple, les congés) concernant son personnel.

5.5. Dans le cadre des Services et des Abonnements, le Client devra, sans aucun frais pour le Fournisseur : (a) fournir au personnel du Fournisseur un accès rapide à des installations sûres et propres, de l'espace, à des sources d'énergie, des documents, fichiers, données, informations, logiciels supplémentaires (si nécessaire) ; (b) faire appel à du personnel du Client compétent et autorisé pour coopérer avec le Fournisseur, si celui-ci en fait la demande raisonnable ; (c) être responsable de la sécurité physique et du réseau, ainsi que de toutes les conditions associées à son activité qui sont nécessaires à l'exécution des Services ; (d) accorder au Fournisseur un accès à distance et sur place aux Produits et à l'environnement de l'infrastructure du Client, selon les besoins ; et (e) notifier rapidement le Fournisseur lorsque les Produits sont défectueux, et lui fournir suffisamment de détails pour permettre au Fournisseur de reproduire la défaillance.

6. Modalités de paiement ; Taxes.

6.1. Le Client règlera les factures du Fournisseur, dans leur intégralité et dans la devise figurant sur la facture du Fournisseur, dans les 30 jours suivant la date de la facture, avec les intérêts qui courent dès la date d'échéance au taux maximal autorisé par la législation applicable en matière d'intérêts pour retard de paiement, majoré d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. En cas de défaut de paiement du Client, le Fournisseur pourra, jusqu'à ce que des dispositions aient été prises en matière de paiement ou de crédit : (a) annuler ou suspendre l'exécution de ladite Commande ; et/ou (b) suspendre l'exécution en vertu des Conditions Générales de Vente.

6.2. Les frais dus dans le cadre de chaque Commande s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA), droits de douane, retenues à la source et taxes gouvernementales et prélèvements liés à l'achat du Client, lesquels devront être payés par le Client et seront ajoutés aux factures sur une ligne distincte, conformément aux exigences légales. Si le Client peut bénéficier d'une exonération de taxe, il devra remettre au Fournisseur un certificat d'exonération valable ou un autre justificatif d'exonération approprié au cours de la semaine suivant la Commande du Client.

6.3. Il incombe au Client de payer tous les frais liés à l'utilisation des Offres, y compris les frais correspondants à des fonctionnalités de module(s) complémentaire(s) et les frais basés sur l'utilisation. Le Fournisseur peut facturer directement au Client des frais calculés ou de dépassement, même si : (a) le Client a initialement acheté les Offres par l'intermédiaire d'un revendeur du Fournisseur ; ou (b) aucune Commande correspondante du Client n'a été reçue.

7. Garantie.

7.1. Garantie produit.

A. Équipement. Le Fournisseur garantit que l'Équipement : (a) sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication ; et (b) offrira des performances substantiellement conformes à la documentation standard en vigueur du Fournisseur pour cet Équipement. Le Fournisseur, à sa discrétion et à ses frais : (1) réparera ou remplacera l'Équipement concerné ; ou, s'il n'est pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, lors de la restitution de l'Équipement concerné au Fournisseur ; (2) remboursera le montant payé par le Client pour l'Équipement concerné, sur la base d'un amortissement linéaire sur cinq ans.

B. Logiciels. Le Fournisseur garantit que les Logiciels concédés sous licence au Client seront substantiellement conformes, pour l'essentiel, à la documentation standard en vigueur du Fournisseur concernant ces Logiciels. Le Fournisseur, à sa discrétion et à ses frais : (a) remédiera à la non-conformité ; ou, s'il n'est pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, (b) résiliera la licence du Logiciel et au remboursement au prorata des droits de licence ou d'abonnement perçus par le Fournisseur au titre de ce Logiciel.

C. Conditions supplémentaires et notifications. Les conditions supplémentaires relatives aux applications, figurant dans le certificat de garantie livré avec le Produit et à la page www.dell.com/pe, seront applicables. Le certificat de garantie sera pas inférieure à 90 jours. Il incorpore la réclamation au titre de la garantie pendant la période de garantie applicable.

7.2. Garantie des Services. Le Fournisseur exécutera les Services dans les règles de l'art, conformément aux normes généralement en cours dans le secteur. Le Client doit notifier le Fournisseur de tout défaut d'exécution dans les 10 jours suivant la date à laquelle ce défaut s'est produit, et le Fournisseur fera des efforts raisonnables pour corriger ce défaut dans un délai raisonnable. Si, pour des raisons imputables au Fournisseur, celui-ci n'est pas en mesure de corriger lesdites défaillances, le Client pourra mettre fin aux Services concernés moyennant une notification écrite adressée au Fournisseur.

7.3. Garantie des Abonnements. Sauf disposition contraire dans le Descriptif d'Abonnement, le Fournisseur garantit que, pendant la Durée de l'abonnement, l'Abonnement sera fourni en conformité substantielle au Descriptif d'Abonnement. Si l'Abonnement n'est pas conforme à cette garantie : (a) le Fournisseur déploiera des efforts raisonnables pour corriger la non-conformité selon les conditions prévues dans tout accord de niveau de service (SLA) ou objectif de niveau de service (SLO) applicable inclus dans le Descriptif d'Abonnement ou, en l'absence de telles conditions, dans un délai raisonnable ; et (b) si le Fournisseur n'est pas en mesure de corriger la non-conformité pour des raisons qui lui sont imputables, il pourra résilier l'Abonnement et créditer le Client de tous frais payés à l'avance pour l'Abonnement qui n'aura pas été fourni suite à la résiliation. Le Client devra informer le Fournisseur par écrit, en cas de réclamation pour non-conformité couverte par cette garantie, dans les 10 jours suivant l'identification de ladite réclamation. Le Client ne formulera aucune réclamation ni demande au titre des articles « Garantie produit » et/ou « Garantie des Services » des Conditions Générales de Vente pour des Produits et/ou Services fournis au titre ou dans le cadre d'un Abonnement.

7.4. Limitations. La garantie ne couvre pas les problèmes qui résultent : (a) d'un accident ou d'une négligence provoqué(e) par le Client ou un tiers ; (b) d'éléments ou de services tiers avec lesquels l'Offre du Fournisseur est utilisée ou d'autres causes indépendantes de la volonté du Fournisseur ; (c) d'une installation, d'un fonctionnement ou d'une utilisation non conforme aux instructions du Fournisseur ou à la documentation applicable ; (d) d'une utilisation dans un environnement (sauf pour lesquelles l'Offre du Fournisseur a été conçue) ; (e) d'une modification, d'une altération ou de réparations par un tiers autre que le personnel du Fournisseur ; (f) de retards, d'interruptions, de pannes de service ou d'autres problèmes inhérents à l'utilisation d'Internet et de communications électroniques ; ou (g) de causes imputables à une usure normale. Les Offres du Fournisseur ne sont pas tolérantes aux pannes ni prévues pour être utilisées dans des environnements dangereux, nécessitant des performances à l'épreuve des pannes, notamment une application dans laquelle la défaillance de l'Offre du Fournisseur pourrait entraîner le décès, des blessures corporelles ou des dommages matériels. Le Fournisseur décline expressément toute garantie expresse ou implicite d'adéquation à ces activités. Le Fournisseur ne garantit pas un fonctionnement sans interruption ou sans erreur des Logiciels, ni ne garantit que tous les défauts puissent être corrigés.

7.5. Recours exclusifs et exclusion de garantie. Les garanties du Fournisseur dans les présentes Conditions Générales de Vente et les seuls et uniques recours du Client en cas de violation d'une quelconque garantie sont décrits dans les Conditions Générales de Vente. Toutes garanties implicitement prévues par la législation en vigueur sont exclues dans la mesure autorisée.

8. Limitation de responsabilité.

8.1. La répartition des risques telle que stipulée aux présentes est acceptée par les Parties. Les limitations, exclusions et clauses de non-responsabilité énoncées ci-après s'appliquent à tous les litiges, réclamations et différends (qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle, délictuelle, d'une négligence ou autre) liés à une transaction régie par les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après le « Litige »).

A. Aucune disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait exclure ou limiter la responsabilité en cas de : (a) décès ou dommage corporel, (b) faute lourde, faute intentionnelle, comportement criminel ou fraude de la part d'une Partie ; (c) violation des restrictions relatives à l'utilisation de Produits, Abonnements et Services ; (d) violation ou détournement par une Partie des droits de propriété intellectuelle de l'autre Partie ; (e) obligation d'indemnisation qui incombe à une Partie stipulée aux Conditions Générales de Vente ; (f) exécution en temps voulu des obligations de paiement ; et/ou (g) dommages ne pouvant être exclus ou limités par la loi.

B. L'entière responsabilité de l'une ou l'autre des Parties sera limitée aux dommages directs et sera plafonnée au montant payé par le Client au Fournisseur au cours des 12 mois précédant la survenance de l'événement dommageable pour le Produit, l'Abonnement et/ou le Service engageant ladite responsabilité, ou de la somme de cinquante mille euros, le montant le plus élevé l'emportant.

C. Ni le Fournisseur ni ses Sociétés Affiliées n'engageront leur responsabilité en cas de dommages relatifs à des Offres de Tiers ou résultant de l'utilisation ou de la tentative d'utilisation par le Client de Logiciels libres ou d'Outils de développement, tels que définis dans le EULA.

D. Ni le Fournisseur (et ses fournisseurs), ni le Client ne seront responsables pour : (a) les dommages indirects ; (b) les pertes de profits, les pertes de revenus, les pertes ou la corruption de données, les pertes d'utilisation ; ou (c) l'obtention de produits, d'abonnements ou de services de substitution.

8.2. Chaque Partie est seule responsable de ses données et de l'atténuation des dommages. Le Client mettra en place une architecture et des processus informatiques lui permettant de prévenir et d'atténuer les dommages en tenant compte de la criticité des systèmes et des données pour son activité et de ses exigences en matière de protection des données, y compris un plan de reprise des activités. Le Client s'engage à : (a) prévoir des sauvegardes régulières (au moins quotidiennes) et de sauvegarder les données avant que le Fournisseur n'intervienne sur les systèmes informatiques du Client ; (b) surveiller la disponibilité et les performances de son environnement informatique pendant l'exécution des Services ; et (c) répondre rapidement à toute sorte de notifications liées aux Produits ou provenant du Fournisseur et de signaler immédiatement tout problème identifié au Fournisseur. Dans la mesure où une Partie est responsable de la perte de données, sa responsabilité sera limitée au coût des efforts habituels et raisonnables d'un point de vue commercial pour récupérer les données perdues à partir de la dernière sauvegarde disponible. Si, toutefois, du fait de circonstances extraordinaires, une décision de justice exécutoire considérerait les exclusions ci-dessus non valables, intégralement ou en partie, les niveaux de garantie et de responsabilité du Fournisseur envers le Client ne dépasseront pas les niveaux de garantie et de responsabilité standards offerts par le fournisseur tiers.

8.3. Les limitations ci-dessus s'appliqueront également en faveur des Sociétés Affiliées du Fournisseur.

8.4. Sauf indication contraire dans le présent article, toutes les réclamations devront être présentées dans le délai prévu par le droit applicable. Si la loi autorise les Parties à fixer un délai plus court pour soumettre leurs réclamations, ou que la loi ne prévoit aucun délai, les réclamations devront être formulées dans les 18 mois qui suivent la cause de cette action.

9. Offres de Tiers.

Nonobstant toute autre disposition des présentes, les Offres de Tiers acquises par le Client conformément aux présentes sont soumises aux conditions standards, aux conditions de licence, de services, de garantie, d'indemnisation, de support et aux conditions de confidentialité des données ou à l'accord de traitement des données applicables du fabricant, éditeur de logiciel ou fournisseur tiers (chacun de ces documents étant consultable à la page www.dell.com/offeringsspecific/terms ou mis à la disposition du Client par le fabricant ou éditeur ou fournisseur tiers), ou à un contrat applicable entre le Client et le fabricant ou fournisseur ou éditeur en question. Le Client accepte ces conditions et s'engage à contacter directement ce tiers pour toute question de support ou relative à d'autres offres. Toute réclamation au titre de la garantie, relative à la confidentialité des données, ou toute demande de dommages-intérêts ou d'indemnisation introduite à l'encontre du Fournisseur en lien avec les Offres de Tiers est exclue.

10. Confidentialité.

10.1. On entend par « Informations confidentielles » l'ensemble des informations, prix, données techniques ou savoir-faire fournis en lien avec les Devis, Commande et les Offres régis par les présentes Conditions Générales de Vente, que ce soit sous forme écrite, orale, électronique, sur un site Web ou autre, par un Client ou une Société Affiliée du Client au Fournisseur ou à une Société Affiliée du Fournisseur, ou inversement, et qui : (a) sont marqués, accompagnés ou étayés par des documents désignant clairement et ostensiblement ces informations comme étant « confidentielles », « à usage interne » ou autre mention équivalente ; (b) sont identifiées par la partie divulgateur comme étant confidentielles avant, pendant ou rapidement après leur présentation ou communication ; ou (c) dont la Partie destinataire devrait raisonnablement savoir qu'elles sont confidentielles. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui sont : (1) légitimement en la possession de la Partie destinataire avant que celle-ci ne soit soumise à l'obligation de confidentialité par la Partie divulgateur ; (2) de notoriété publique (ou le deviennent autrement qu'en raison de la violation de la clause de confidentialité par l'autre Partie) ; (3) légitimement fournies à la Partie destinataire par un tiers sans restriction relative à leur confidentialité ; ou (4) développées indépendamment par la Partie destinataire ou ses Sociétés Affiliées, sans référence aux Informations confidentielles de la Partie divulgateur.

10.2. Chaque Partie veillera à ce que, dans le cas où elle-même ou l'une de ses Sociétés Affiliées serait la destinataire d'Informations confidentielles en vertu des présentes, la partie destinataire (a) n'utilise les Informations confidentielles de la partie divulgateur que pour exercer des droits ou exécuter des obligations conformément aux présentes Conditions Générales de Vente ou à toute Commande en vertu des présentes ; et (b) protège toute Information confidentielle divulguée par la partie divulgateur contre toute divulgation à un tiers, dans les deux cas pendant une durée de 3 ans à compter de la date de divulgation. Sous réserve des dispositions du présent article « Confidentialité », les obligations susmentionnées n'expireront jamais en ce qui concerne les informations techniques sur les produits et services d'une partie divulgateur, ou toute information sur d'éventuels produits ou services non encore commercialisés, et elles demeureront en vigueur après la résiliation ou la cessation des présentes Conditions Générales de Vente.

10.3. Nonobstant les termes qui précèdent, l'une ou l'autre Partie et ses Sociétés Affiliées peuvent divulguer les Informations confidentielles : (a) à une Société affiliée ou à un sous-traitant utilisé(e) par le Fournisseur pour fournir les Services en vertu des présentes Conditions Générales de Vente, tant que la Société affiliée ou le sous-traitant a besoin de les connaître et respecte les termes qui précèdent ; (b) aux administrateurs, responsables, employés et conseillers professionnels de l'une ou l'autre Partie, ainsi qu'à ceux de ses Sociétés Affiliées ; et (c) si la loi ou les autorités réglementaires l'exigent, moyennant un préavis adressé par la partie destinataire à la partie divulgateur.

11. Protection des données Personnelles.

11.1. Les Parties respecteront l'ensemble de la législation et de la réglementation en matière de protection des données applicable au traitement des données personnelles en vertu des présentes Conditions Générales de Vente. Dans cet article, les termes « données personnelles », « responsable du traitement », « sous-traitant » et « traitement » auront la signification qui leur est donnée dans la législation applicable en matière de protection des données.

11.2. Dans la mesure où le Fournisseur traite des données personnelles du Client en vue de remplir ses obligations conformément aux présentes Conditions Générales de Vente, le Fournisseur ne fera que ce qui est nécessaire à l'exécution de ses obligations légales en des Conditions Générales de Vente et, soit en tant que responsable du traitement et pour son propre compte, conformément aux politiques de confidentialité en vigueur localement consultables à la page www.dell.com/privacy, soit en tant que sous-traitant agissant pour le compte du Client conformément à l'annexe du Fournisseur sur le traitement des données applicable et consultable à la page https://dell.com/sites/csdocuments/legal_docs/trft/annexe_sur_la_protection_des_traitements_de_donnees_personnelles.pdf, ou à un autre accord de traitement des données conclu par les Parties (selon les cas l'« Annexe sur le traitement des données »).

11.3. Il incombe au Client : (a) de maintenir des mesures raisonnables pour éviter que le Fournisseur n'ait accès à des données personnelles dont il n'a pas besoin pour la fourniture de tous Produits, Abonnements ou Services ; et (b) d'obtenir tous les droits, autorisations et consentements nécessaires relatifs à la divulgation de toutes données personnelles nécessaires au Fournisseur, avant une telle divulgation.

Mentions légales :

- 1) Les images des produits incluses dans cet e-mail sont uniquement fournies à titre d'exemple.
- 2) Vous ne devez fournir des données personnelles à Dell que lorsque cela est strictement nécessaire. Si Dell doit traiter vos données personnelles dans le cadre d'une commande, Dell ne le fera que conformément à ses obligations légales et à la Déclaration de confidentialité Dell (disponible en cliquant sur le lien suivant : [Privacy-Policies](#)). Si Dell est tenu de traiter des données personnelles en votre nom pour l'exécution de cette commande, en tant qu'exécuteur, Dell ne le fera que conformément à ses obligations légales et à toute forme de contrat relatif au traitement de données ayant été établi entre les parties. S'il n'existe aucun contrat relatif au traitement de données, Dell traitera les données personnelles des clients conformément aux conditions standards de Dell applicables au traitement de données. Si vous avez des questions, contactez-nous à l'adresse privacy@Dell.com
- 3) Dell se réserve la possibilité, en cas d'erreurs typographiques, tarifaires et autre, d'annuler toute commande basée sur ces éléments erronés et ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

12. Dispositions Générales.

12.1. **Maintien des obligations.** Une sera acceptée que si elle est expresse. La résiliation ou l'expiration d'une Commande n'a pas d'incidence sur les Commandes passées précédemment ni sur l'obligation du Client de payer toutes les sommes dues en vertu de ladite Commande. 12.2. **Droit applicable ; juridiction compétente.** Les présentes Conditions Générales de Vente et tous Litiges sont régis par le droit français. Les tribunaux de la ville de Paris (France) auront la compétence exclusive pour le règlement de tous Litiges. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.

12.3. **Conformité commerciale.** Le Client est tenu de respecter et de se conformer aux lois des États-Unis, de l'Union européenne et d'autres juridictions applicables en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques (ci-après, collectivement, les « Lois Commerciales Applicables »). Les Offres ne peuvent être ni utilisées, ni vendues, ni louées, ni exportées, ni importées, ni réexportées, ni transférées, sauf conformément aux Lois Commerciales Applicables. Le Client déclare et garantit n'être ni l'objet ni être visé par une quelconque sanction économique en vertu des Lois Commerciales Applicables, et ne pas être domicilié ni dans un pays ni sur un territoire sujet ou visé par de telles sanctions économiques. Le Client défendra et couvrira le Fournisseur et ses Sociétés Affiliées en cas de réclamation de tiers résultant d'un manquement à l'une des clauses susmentionnées. Les exigences en matière de conformité commerciale, consultables à la page www.dell.com/trade/compliance contiennent des informations et exigences supplémentaires relatives au respect des Lois Commerciales Applicables et des restrictions en vigueur auxquelles le Client doit se soumettre.

12.4. **Responsabilité du Client.** Le Client s'engage à obtenir l'ensemble des droits, permissions et consentements nécessaires associés : (a) à la technologie ou aux données (y compris les données personnelles) que le Client et ses Sociétés Affiliées délivrent au Fournisseur ou à ses Sociétés Affiliées ; et (b) aux logiciels non fournis par le Fournisseur ou aux autres composants que le Client et ses Sociétés Affiliées ordonnent ou demandent au Fournisseur ou à ses Sociétés Affiliées d'utiliser, d'installer ou d'intégrer aux Offres du Fournisseur. Le Client défendra et indemnifiera le Fournisseur et ses Sociétés Affiliées contre toute réclamation de tiers résultant d'une violation des termes qui précèdent, ou d'une violation ou de l'appropriation par le Client de droits de propriété intellectuelle du Fournisseur, de ses Sociétés Affiliées ou de tiers.

12.5. **Intégralité de l'accord.** Les présentes Conditions Générales de Vente, y compris ses Annexes, les Conditions spécifiques à l'offre incorporées par référence et chaque Commande, constituent l'énoncé complet de l'accord entre les Parties concernant l'objet des présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente ne peuvent être modifiées que par accord écrit. Les conditions figurant dans une Commande ou figurant sur un formulaire du Client n'ont aucune valeur contractuelle et ne modifient ni ne complètent les Conditions Générales de Vente.

12.6. **Force majeure.** Aucune des Parties n'engagera sa responsabilité en cas de retards ou de défauts d'exécution dus à un cas de Force majeure, tel que défini par le droit français, à l'exception des obligations de paiement. Si un tel retard ou un tel manquement dure plus de 30 jours, chaque Partie pourra immédiatement résilier, de plein droit, en tout ou partie, la Commande correspondante, moyennant l'envoi d'une notification écrite à l'autre Partie, ladite résiliation libérant les Parties de leurs obligations respectives (hormis celle de paiement) et ne donnant droit à aucune restitution, indemnité ou remboursement. Les cas de Force majeure comprennent notamment les guerres, émeutes, troubles à l'ordre public, actes terroristes, actes malveillants, mesures gouvernementales ou réglementaires, accidents, pannes d'usine ou de machines, situations d'urgence locales ou nationales, explosions, incendies, catastrophes naturelles, conditions météorologiques extrêmes ou autres catastrophes, épidémies ou pandémies, problèmes de procédures d'importation/d'exportation/douaniers affectant les approvisionnements destinés au Fournisseur ou au Client, pénuries de matériels, dysfonctionnements d'un fournisseur d'énergie, ou d'eau ou d'un réseau de transport, embargos, grèves, fermetures d'usines ou autres conflits sociaux (qu'ils impliquent la main-d'œuvre du Fournisseur ou tout autre tiers), ou tout acte ou omission de fournisseurs ou de sous-traitants causée par l'un quelconque des événements précités.

12.7. **Cession.** Aucune Partie n'est autorisée à céder, nover ou transférer sous quelque forme que ce soit le une Commande ou ces Conditions Générales de Vente, sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, lequel consentement ne sera pas refusé sans motif valable. Nonobstant ce qui précède : (a) le Fournisseur pourra faire appel à des Sociétés Affiliées ou à d'autres sous-traitants qualifiés pour remplir ses obligations en vertu des présentes, étant entendu que la Partie à la Commande restera responsable de leur exécution ; et (b) le Fournisseur pourra céder les droits les créances découlant de toute Commande sans le consentement du Client.

12.8. **Renonciation ; Divisibilité.** La non-application d'une disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne constituera pas une renonciation à celle-ci ni à une autre disposition des Conditions Générales de Vente. Si une partie des Conditions Générales de Vente est jugée non applicable, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

12.9. **Notifications.** Toutes les notifications doivent être transmises par écrit aux adresses indiquées par les Parties sur le Devis ou la Commande, soit (a) en utilisant un service de messagerie express reconnu au niveau international, avec avis de réception ; soit (b) par e-mail avec confirmation de réception. Toutes ces notifications prennent effet dès réception.

12.10. **Indépendance des parties.** À toutes fins utiles dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, les Parties sont et demeurent des contractants indépendants. Les présentes Conditions Générales de Vente ne créent aucune relation d'agence, de partenariat ou de coentreprise.

Commercial Terms of Sale FR 18OCT2024 FR

Dell S.A.S Siège Social 1 rond point Benjamin Franklin 34938 Montpellier Cedex 9
Capital Social 1 946 545.26 euros RCS
Montpellier 351 528 229, APE 4651Z
TVA Intracommunautaire FR 20 351 528 229

Envoyé en préfecture le 05/08/2026

Reçu en préfecture le 05/08/2026

Publié le

ID : 073-217301613-20260805-DEC2026_011-AR



Les prix de vente incluent la contribution environnementale conformément à l'article L541-10-2 du Code de l'environnement ainsi que la rémunération pour copie privée (RCP) pour les produits concernés : Tablettes jusqu'à 16 Go : 8 euros ; Au-delà de 16 Go et jusqu'à 32Go : 10 euros ; Au-delà de 32 Go et jusqu'à 64Go : 12 euros ; Au-delà de 64 Go : 14 euros - Disques Durs Externes inférieure à 5 To : 6 euros ; Supérieure ou égale à 5 To et inférieure à 10 To : 10 euros ; À partir de 10 To : 15 euros - Clés USB inférieure ou égale à 2 Go : 0,20 euro ; Supérieure à 2 Go et inférieure ou égale à 4 Go : 0,16 euro ; Supérieure à 4 Go et inférieure ou égale à 8 Go : 0,13 euro ; Au-delà de 8 Go : 0,10 euro). Dans le cas où le produit concerné est destiné à un usage professionnel, le remboursement de la RCP peut être obtenu sous certaines conditions détaillées dans la notice explicative relative à la RCP qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Propriete-litteraire-et-artistique/Commission-pour-la-remuneration-de-la-copie-privee>. Le montant indiqué pour les tablettes, disques durs externes et clés USB est celui dû par capacité nominale d'enregistrement en giga octet ou terra octet (1 To équivaut à 1000 Go), il s'exprime en hors taxes (HT).

Export or re-export to Russia or Belarus or for use in Russia or Belarus are expressly prohibited. Dell reserves all rights and remedies to enforce this restriction, including injunctive relief, damages, and cancellation/termination.